



PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE

Séminaire de l'Eurométropole

- 04 octobre 2014

Monsieur le président de la Communauté urbaine de Strasbourg,

Mesdames et Messieurs les maires,

Mesdames et messieurs les élus,

Monsieur le directeur régional des finances publiques,

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des services,

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie Monsieur le président de votre invitation qui me permet, en tant que représentant de l'Etat, de rappeler tout l'intérêt que présente, pour notre pays, le développement de métropoles fortes et compétitives. Et plus particulièrement l'importance pour notre pays du développement de Strasbourg « Eurométropole », de par la loi du 27 janvier 2014.

1. C'est d'abord une réforme qui doit profiter à Strasbourg

Le 1^{er} janvier 2015, le paysage institutionnel français sera sensiblement modifié par la création de neuf métropoles de droit commun, à Bordeaux, Lille, Nantes, Nice, Rennes, Rouen, Toulouse, et Strasbourg ; Strasbourg bénéficiant d'articles particuliers pour souligner son rôle d'Eurométropole. Ces 9 métropoles viendront

s'ajouter aux métropoles de Paris, Lyon et Marseille-Aix-en-Provence qui bénéficient, quant à elles, de statuts spécifiques.

Bien entendu, la refonte du statut de métropole doit s'apprécier dans le contexte plus large de la réforme territoriale entreprise par le gouvernement : je recommande de regarder l'articulation entre carte des grandes régions et carte des métropoles. C'est comme pour les Ports autonomes, derrière chacun il y a un hinterland avec des échanges profitables aux deux... L'importance de l'un nourrit celle de l'autre.

Je ne m'avancerai pas plus sur un débat encore en cours au Parlement.

En revanche, je peux davantage insister sur les relations des métropoles avec leur département. Le premier ministre l'a annoncé à l'occasion du lancement des assises de la ruralité du 12 septembre dernier et l'a réitéré dans son discours de politique générale du 16 septembre : la nouvelle organisation territoriale de la République vise notamment à s'appuyer sur des intercommunalités renforcées, et l'évolution des départements sera adaptée à la réalité de chaque territoire.

Parmi les trois cas de figure exposés par le premier ministre, j'évoquerai donc celui des départements dotés d'une métropole, qui nous concerne. Ceux-là pourront envisager la fusion de la partie du département correspondant au territoire de la métropole avec celle-ci, sur la base du modèle lyonnais. Ce modèle sera, je le rappelle, adapté au cas par cas. Si, avec le Conseil général, vous envisagez de vous inspirer de ce modèle, je serai heureux de vous soutenir dans cette voie logique.

Mesdames Messieurs, je vous le rappelle, il ne s'agit pas à travers ces réformes de satisfaire au goût bien français du jardinage institutionnel !

Ces évolutions doivent permettre à la France et à ses territoires de s'adapter à la réalité d'un monde désormais inéluctablement ouvert, en pleine mutation, en pleine concurrence, où nos villes, locomotives du développement des territoires, doivent s'affirmer au niveau national et international.

La métropolisation a pour but de donner à nos principales agglomérations les moyens de s'affirmer pour relever le défi de la compétitivité à l'échelle européenne : c'est-à-dire de se doter des équipements, de la puissance intellectuelle, économique, culturelle, sociale pour porter la force de notre pays. Dans les années 60, Gravier publiait un livre intitulé de « Paris et le désert français », en y voyant une menace pour la France. Paris et un chapelet de métropoles aux 4 coins du territoire, avec des régions puissantes, c'est éviter la désertification de notre pays.

Ainsi, les métropoles françaises seront dotées de larges attributions, prévues par la loi, qui pourront être complétées par des transferts facultatifs de compétences départementales, et/ou régionales, au travers de la signature de conventions. Vous avez 2 ans pour y réfléchir. Des délégations supplémentaires de compétence de l'Etat pourront également être mises en place, à la demande des métropoles, et dans le cadre fixé par la loi. Je les soutiendrai. J'ai bien compris, Président BUR, que vous seriez attentif aux conditions financières de ces transferts : vous avez bien sûr raison. Mais raisonnez aussi en termes d'outils, d' « utilities » comme on dit en anglais, pour l'exécution de vos projets, pour l'équilibre, notamment social, de votre développement ! Nous voyons bien d'ores et déjà, à travers les futurs contrats de ville et le volet métropolitain du futur contrat de plan, l'importance de cette dimension.

La désignation de collectivités territoriales chefs de file ainsi que la mise en place de la conférence territoriale de l'action publique (CTAP), présidée par le Président du

Conseil régional, devront permettre un exercice concerté des compétences. Et l'enrichissement de cette réflexion préalable aux transferts futurs.

J'insiste sur ce point, car il s'agit là d'une condition essentielle à la garantie de l'efficacité de l'action publique, au plus près des citoyens. Mais vous êtes déjà en Alsace précurseurs en ce domaine, avec des contrats de plan déjà signés, par le passé, par la métropole et la tenue régulière de conférences régionales des exécutifs alsaciens (CREA) comme celle du 27 septembre dernier.

Le décret qui permettra la transformation effective de la CUS en métropole est pratiquement bouclé. Le libellé des compétences a fait l'objet de nombreux échanges entre la Direction Générale des Collectivités Locales, la CUS et mes services, étant précisé que toutes les compétences acquises par la CUS antérieurement à sa transformation seront transférées, de plein droit, à la métropole.

2. Cette réforme place aussi l'Eurométropole à la croisée des chemins européens et internationaux : en cela aussi, elle sert la France

Strasbourg devient non seulement une métropole, mais elle obtient, à juste titre, et vous avez insisté pour cela Monsieur le Maire, le nom d'Eurométropole. Il faut y voir ici la reconnaissance du caractère profondément européen et international de Strasbourg, et l'ancrage, ici, au cœur de l'Europe de ses institutions : parlement européen, conseil de l'Europe, cour européenne des droits de l'homme... La prochaine visite du pape dans la « cité » européenne de Strasbourg, j'allais dire, encore une fois en anglais, « city », par référence à la City de Londres, en sera une autre illustration, sans ambiguïté. Les grands projets menés au sein de cette cité

européenne, tels que la création d'un quartier d'affaires international, viendront encore renforcer ce rôle de Strasbourg.

L'affirmation de ce rôle européen de Strasbourg est confortée depuis 1980 au travers du « contrat triennal, Strasbourg, Capitale européenne » qui associe l'Etat, la Région Alsace, et le département du Bas-Rhin aux côtés de la ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg. Preuve de l'engagement de toute la République à vos côtés, ce contrat est désormais consacré par la loi, pour aider l'Eurométropole de Strasbourg à assurer ses fonctions de ville-siège des institutions européennes. Et nous serons bientôt en mesure de signer le Contrat 2015-2017.

Par sa position géostratégique, sa vocation européenne et la mission singulière qui lui incombe dans la relation entre la France et l'Allemagne, la capitale alsacienne n'a eu de cesse, depuis 50 ans, de s'affirmer comme un des principaux points de connexion de la France aux réseaux européens et internationaux, qu'ils soient ferroviaires ou numériques. Elle s'est ainsi progressivement imposée et ce, en dépit de son poids économique relatif au regard d'autres grandes agglomérations de la mégalopole européenne situées à proximité, telles que Francfort, Stuttgart, Bâle ou encore Zurich. Et elle est reconnue comme la principale ville du Rhin supérieur, dans un environnement particulièrement concurrentiel au vu des performances des principales agglomérations présentes dans le Rhin supérieur comme Bâle, et, à un degré moindre, Fribourg ou Karlsruhe.

C'est ce titre qu'elle elle a également construit avec Kehl au sein de l'Eurodistrict «Strasbourg-Ortenau » un projet de territoire « à 360 degrés » de part et d'autre du Rhin.

Aujourd'hui, si le périmètre administratif de l'Eurométropole, c'est :

- un quart de la population alsacienne avec 470 000 habitants,
- un 1/3 des emplois de la région, dont 40% des emplois du secteur tertiaire,
- 56 000 étudiants, avec une université de Strasbourg, prestigieuse, regroupant plus de 45 000 étudiants.

ces ordres de grandeur ne traduisent que partiellement le poids réel de l'Eurométropole. En effet, son territoire d'influence va bien au-delà de son périmètre administratif et l'aire urbaine de Strasbourg, telle que définie par l'INSEE, totalise en réalité près de 764 000 habitants, soit 41 % de la population alsacienne. Son poids est encore plus élevé en termes d'emploi puisque l'aire urbaine de Strasbourg représente pas moins de 45 % des emplois régionaux et près d'un emploi sur deux dans les activités tertiaires.

Ainsi, même si le contexte économique général reste difficile, Strasbourg dispose d'un positionnement favorable pour s'inscrire dans une trajectoire métropolitaine de dimension européenne. Grâce à son rôle européen et international, Strasbourg est aujourd'hui une métropole bien supérieure à ce que l'on pourrait attendre au regard de sa taille en population. C'est pourquoi, aujourd'hui, plus que jamais, l'ouverture à l'Europe et à l'international doit être une priorité. La France en a besoin pour s'ouvrir davantage à l'Est. Le glacis historique n'est plus de mise !

3. Quels sont donc, du point de vue de l'Etat, les objectifs stratégiques pour l'Eurométropole ?

De par son positionnement européen et sa proximité avec l'Allemagne et la Suisse, Strasbourg dispose d'indéniables avantages à faire valoir, et le statut

d'Eurométropole a bien pour objectif de venir asseoir un potentiel certain, mais encore insuffisamment exploité.

– Tout d'abord, l'Eurométropole dispose d'un **cadre environnemental** et d'une biodiversité riche qu'il convient de préserver.

La mise en œuvre de la trame verte et bleue, mais également le développement constant des modes de transport doux, illustrés notamment par les pistes cyclables et le tramway, sont, à ce titre, des initiatives structurantes qui permettent d'avancer dans le bon sens et qui doivent être poursuivies. C'est là une dimension essentielle du PLUI, dans lequel vous vous engagez.

Les réseaux de transport doivent être valorisés pour des déplacements plus fluides et plus respectueux de l'environnement, car cette qualité environnementale constitue justement un indéniable facteur d'attractivité qu'il ne faut, en aucun cas, sous-estimer.

À Strasbourg, nous n'avons pas la mer... Ce qui signifie qu'il faut explorer d'autres vecteurs d'attractivité. Pour ce faire, nous bénéficions d'un cadre et d'une qualité de vie « exceptionnels » qu'il convient de préserver, eu égard à sa taille, la richesse et la diversité de son patrimoine ou encore son offre culturelle.

– En matière de **culture** justement, la vocation de Strasbourg, dans l'espace du Rhin supérieur, est de faire écho à Bâle. De fait, rien ne justifie d'octroyer un monopole artistique et culturel à notre voisin suisse. Pour l'Etat, qui accompagne très fortement ce volet culturel, il s'agit d'un enjeu majeur. Strasbourg dispose d'un beau patrimoine muséographique, et pour les arts vivants l'on trouve ici une offre culturelle variée attirant un public aussi bien régional que frontalier, grâce au théâtre national, à l'Opéra national du Rhin, à l'Orchestre philharmonique de Strasbourg ou encore le

Zenith, la Laiterie Artefact et le futur PMC modernisé, sans oublier l'Illiade où nous sommes, le Cheval Blanc à Schiltigheim ou encore le PréO à Oberhausbergen.

– La richesse de l'Alsace, en comparaison de la Suisse et de l'Allemagne, c'est aussi sa **population**. Rappelons que Strasbourg est une ville jeune avec près de 37 % d'habitants âgés de moins de 25 ans, pour 30 % en moyenne au niveau national.

L'attractivité de l'Alsace et de l'Eurométropole passe donc par une solide offre de formation, et notamment en langue allemande. Celle-ci doit être accessible au plus grand nombre, et je salue ici les efforts importants qui ont été entrepris, en la matière, par le Conseil régional et la CCI de région. Ce travail converge avec la politique volontariste, en faveur du bilinguisme, engagée par le recteur de l'académie de Strasbourg.

Une métropole, et a fortiori une Eurométropole, ce sont aussi des habitants dont certains connaissent de grandes difficultés, et qu'il convient d'accompagner pour réduire les inégalités et améliorer leurs conditions de vie. C'est en mettant en résonance ces deux sujets pour la création d'une agence pôle emploi transfrontalière à Kehl, au cœur de l'Eurométropole future, que français et allemands se partagent un même marché de l'emploi.

Les contrats de ville dont nous débutons la négociation seront un outil majeur de cohésion sociale.

– En matière de **développement économique** maintenant. La CUS dispose d'opportunités foncières en pleine ville, notamment en matière de foncier

d'entreprises, comme en témoigne la ZAC des deux rives, et de reconversion de friches industrielles (Reichstett, où nous avançons bien je crois, brasseries...).

Par ailleurs, vous avez innové, dès 2009, en vous dotant d'une feuille de route stratégique, Strasbourg Eco 2020. Les actions engagées dans ce cadre doivent permettre de renforcer la fonction de Hub de l'Eurorégion. Pour ce faire, Strasbourg dispose d'atouts à valoriser.

- Certes la question de l'**accessibilité** de Strasbourg reste une condition essentielle de son rayonnement. Il s'agit de permettre à Strasbourg de lutter efficacement contre son éloignement de Paris et d'autres centres de décision français et européens. C'est aussi le moyen de tenir tête aux anti-strasbourgeois du Parlement européen.

L'aéroport de Strasbourg-Entzheim se bat pour améliorer ses liaisons européennes. L'État accompagne les démarches de baisse des taxes des collectivités en vue de diminuer le coût d'accès à Strasbourg pour les compagnies aériennes en maintenant des liaisons aériennes sous obligation de service public.

Strasbourg dispose d'une conjonction rare, celle de deux lignes TGV, avec des liaisons accrues vers l'Allemagne. Et l'excellent cadencement de TER entre Strasbourg et la Suisse via Mulhouse et l'EuroAirport facilite aussi cette ouverture.

Par ailleurs, je salue la volonté de Catherine TRAUTMANN d'asseoir le rôle du port autonome de Strasbourg, deuxième port fluvial français, dans le développement économique de l'agglomération et, plus largement, du Rhin Supérieur, en synergie avec les autres ports rhénans. Par sa situation, sa capacité de trafic peut encore être doublée sans aménagement supplémentaire.

Strasbourg tient également une position forte dans le réseau routier international vers l'Allemagne, la Suisse ou même les Pays-Bas. Celle-ci sera confortée par le

contournement autoroutier pour lequel le gouvernement a engagé la consultation afin de retenir un concessionnaire, qui désengorgera Strasbourg, réduira sa pollution atmosphérique, permettra de requalifier l'actuelle tranchée de l'A35, et irriguera la métropole.

– Autre atout majeur, Strasbourg est à la pointe de **l'innovation et de la recherche mondiales** dans les technologies médicales et la biotechnologie. La création du Nouvel hôpital civil génère des possibilités de développement en plein centre de Strasbourg qu'il faut exploiter au maximum à l'image du projet TECHMED, véritable campus d'excellence pour les nouvelles technologies et les instrumentations médicales. La SATT Conectus, participe pleinement à cette compétitivité de haut niveau en faisant le lien entre la recherche universitaire et la création d'entreprises, partout dans l'agglomération, et ici même à Illkirch.

La recherche publique n'est pas en reste et joue un rôle moteur dans la région, à l'image du CNRS. La chimie et la biologie fondamentale incarnent les secteurs phares de la recherche alsacienne. Elles doivent impérativement trouver des débouchés en termes de production et d'emploi, en créant des synergies avec d'autres métropoles, en France et ailleurs, et la SATT s'y emploie.

Ainsi, Strasbourg est bien une des villes qui crée le futur .

Et au delà de la morosité ambiante il faut le souligner et s'en féliciter ; mais Strasbourg ne peut en aucun cas se reposer sur ces succès. Comme je viens de le détailler, des défis conséquents, nécessitant un volontarisme sans faille, restent à relever pour qu'elle continue à se développer : ne pas avancer, c'est reculer, voire tomber.

Mesdames, Messieurs, l'Eurométropole est une chance à saisir, un outil à utiliser : c'est l'opportunité pour Strasbourg, pour les villes qui l'accompagnent dans son destin, pour toute l'Alsace - et bien au delà !- de voir son attractivité et son dynamisme renforcé ; et c'est aussi une force pour tout notre pays ; je pourrais même ajouter que c'est une chance pour l'Europe car elle a besoin d'une capitale dynamique en son centre.

Il vous appartient donc de faire vivre cette Eurométropole. Je vous assure de mon soutien et de la pleine coopération des services de l'État que je veux constructive et proactive, pour que l'Eurométropole soit synonyme de réussite, de rayonnement, de compétitivité, de bien-être et d'attractivité. Strasbourg doit être un exemple de réussite européenne pour la France. Nous en avons besoin.